Retraite à 65 ans et précisions quant à mon employeur

Par Visiteur
Je suis né le 10/06/1946, je n'ai pas tous mes trimestres, mes questions sont : - Est ce que mon employeur pourrait me mettre d'office à la retraie à 65 ans ? - Par quelle forme légale mon employeur devrait m'informer de son intention de me mettre à la retraite et combien d temps, obligatoirement,avant de me faire cesser mon activité ?
Merci
Par Visiteur
Cher monsieur,

Je suis né le 10/06/1946, je n'ai pas tous mes trimestres, mes questions sont :

- Est ce que mon employeur pourrait me mettre d'office à la retraie à 65 ans ?
- Par quelle forme légale mon employeur devrait m'informer de son intention de me mettre à la retraite et combien de temps, obligatoirement, avant de me faire cesser mon activité ?

Merci

La mise à la retraite d'un salarié âgé entre 65 et 69 ans ne peut se faire qu'avec votre accord. L'employeur ne donc pas procéder à la mise d'office à la retraite pour le moment.

Il ne peut le faire, contre votre accord, qu'une fois que vous dépassé l'âge de 70 ans.

Très cordialement.